



MINISTÈRE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 10 avril 2019
N°1155

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication des chiffres de l'Aide publique au développement de la France pour 2018

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a publié ce jour les données préliminaires de l'aide publique au développement (APD) mondiale pour l'année 2018.

Avec une APD à 10,3 milliards d'euros –0,43% du revenu national brut (RNB), en hausse de 2,5% par rapport à l'an dernier, et de 5% selon la méthodologie en vigueur jusque-là, la France confirme son réengagement en faveur d'une politique de développement qui agit sur le terrain contre les inégalités mondiales et qui contribue au renforcement de la place de la France dans le monde. La France conserve son cinquième rang mondial parmi les fournisseurs d'aide internationale.

L'APD bilatérale en dons continue sa hausse (+4%). L'aide multilatérale enregistre également une forte hausse (12%) principalement du fait du décaissement en 2018 d'un prêt couvrant la période 2017-2019 dans le cadre de la 18^{ème} reconstitution de l'AID, institution de la Banque mondiale qui aide les pays les plus pauvres. **La France reste le deuxième contributeur à la politique européenne de développement.** Suite à l'introduction en 2018 d'une nouvelle méthodologie de comptabilisation des prêts définie au Comité d'aide au développement de l'OCDE, les montants d'APD déclarés au titre des prêts diminuent bien que les décaissements soient en hausse.

L'augmentation du soutien de la France en faveur de l'aide publique au développement a vocation à se poursuivre, dans le cadre de l'objectif fixé par le président de la République d'atteindre 0,55% du RNB d'ici 2022. En 2019, l'Etat a ainsi rehaussé les autorisations d'engagements en dons de l'AFD d'un milliard d'euros, afin de cibler plus efficacement les pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, conformément aux conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 8 février 2018. Il a également fait de l'accroissement des crédits humanitaires une priorité, avec plus de 180 millions d'euros en 2019 consacrés à la gestion des crises les plus aiguës, notamment en Syrie, au Yémen ou au Sahel.

La rénovation de la politique de développement de la France sera au cœur du projet de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales, qui sera présenté prochainement par le gouvernement. Ce projet loi portera les orientations de notre politique de développement, au service des priorités stratégiques de l'action extérieure de la France : une politique de développement concentrée sur les pays prioritaires de notre aide, principalement en Afrique ; une politique qui agit contre les inégalités mondiales, en intervenant plus efficacement sur des questions essentielles telles que la pauvreté, la faim, l'éducation, la santé, l'égalité femmes/hommes, le climat et la biodiversité, les zones de fragilités et de crises, autant d'enjeux globaux dont la présidence française du G7 a fait sa priorité.



Retrouver les données sur le site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/dac/>

Le relevé de décisions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 :

<https://www.gouvernement.fr/partage/9948-comite-interministeriel-de-la-cooperation-internationale-et-du-developpement>

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Yves Le Drian 01 43 17 57 93 – presse.cabinet@diplomatie.gouv.fr

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13 – presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr